

CONDITIONS D'AVANCEMENT DE GRADE
CADRE D'EMPLOIS DES PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT
ARTISTIQUE
Catégorie A

PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE

Conditions :

Peuvent être nommés au grade de professeur d'enseignement hors classe, après inscription sur un tableau annuel d'avancement, **les professeurs d'enseignement artistique de classe normale ayant atteint le 6ème échelon de leur grade.**

Ratio d'avancement : Ratio délibéré après avis du Comité technique paritaire.

PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE